



Nombre de membres afférents au conseil municipal :
18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la 15
délibération :
Date de la convocation : 4 avril 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**
**SÉANCE du 9 avril 2025
2025 / 17**

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude, Mme SANDRIN Annie, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, M. BOUQUET Frédéric, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, Mme PALLOT Irène.

Excusés : M. DURAND Paul, M. MANIGAND Hervé, M. PACCOUD Christian.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Vu le rapport de la Commission des Finances,

Considérant l'évolution du montant des bases d'imposition ainsi que celle du produit fiscal attendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE décide des taux d'imposition suivants pour l'année 2025 :

- | | |
|--|---------|
| - Taxe foncier bâti | 28.03 % |
| - Taxe foncier non bâti | 36.14 % |
| - Taxe habitation résidence secondaire | 9.33 % |

Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY